

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon, tenue à la salle Ernest-Lepage, lundi le 2 mai 2016, à 19h30, sont présents :

M. Pierre M. Barre	M. Raymond Lavoie
M. Mario Riou	M. Éric Bérubé
Mme Jacqueline D'Astous	Mme Guylaine Gagnon

Tous conseillers membres du susdit Conseil formant quorum. M. Wilfrid Lepage, maire et M. Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents, ainsi que quatre (4) citoyens.

### 1. OUVERTURE DE LA SESSION

Après le mot d'ouverture, le directeur général et secrétaire-trésorier est invité à débiter avec la lecture de l'ordre du jour.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-R-71 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16-R-72 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal du 4 avril 2016 tel que rédigé.

#### 3.1 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – Séance ordinaire du 7 mars 2016

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Simon, apporte une correction à la résolution numéro 16-R-48.

À la simple lecture du texte et des documents soumis à l'appui de la décision du conseil d'adopter cette résolution, il appert qu'une erreur s'est glissée, de sorte que la correction apportée à l'original de ce document est la suivante:

Remplacer au paragraphe 8 : « *n'ajoutera sûrement pas de contraint (sic.) supplémentaire en matière d'environnement puisqu'ils ont déjà reçu le certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).* » par « *que le prélèvement de terre noire dans une tourbière requiert l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).* ».

L'original de la résolution numéro 16-R-48 sera dûment modifié en conséquence. En foi de quoi ce procès-verbal de correction est rédigé ce 2 mai 2016, dont copie sera jointe à l'original de la résolution 16-R-48 et dépôt sera fait lors de la prochaine séance du conseil de la Municipalité de Saint-Simon.

16-R-73 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

#### **4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS ET DÉPÔT DU RAPPORT**

16-R-74

Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'autoriser le paiement des comptes du mois d'avril 2016 au montant de 55 363,67 \$.

#### **5. CORRESPONDANCES**

##### **5.1 SANTÉ MENTALE QUÉBEC – BAS-SAINT-LAURENT : Proclamation de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017**

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête » ;

ATTENDU QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

ATTENDU QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « [etrebiendanssatete.ca](http://etrebiendanssatete.ca) » ;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ;
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

19-R-75

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers, de proclamer la présente Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Simon et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

##### **MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES : demande d'appui – réduction de la vitesse dans le secteur de la Fromagerie des Basques**

16-R-76

La proposition de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, en ce qui a trait à une demande d'appui aux municipalités de la MRC des Basques à l'égard d'une réduction de la vitesse dans le secteur de la route 132 ouest à la hauteur de la Fromagerie des Basques est rejetée à quatre (4) contre deux (2).

#### **6. DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **6.1 JUSTICE QUÉBEC : Commissaire à l'assermentation**

16-R-77

Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général de la municipalité, à entamer les procédures auprès de la ministre de la Justice afin d'être nommé Commissaire à l'assermentation pour les besoins de la municipalité et de payer les frais liés à cette demande.

6.1 SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DES BASQUES : Renouveau de l'adhésion 2016-2017

16-R-78 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire l'adhésion de la municipalité à la Société d'aide au développement des collectivités des Basques pour la période 2016-2017 et ce, au coût de 10 \$.

7. PROTECTION INCENDIE

7.1 VILLE DE TROIS-PISTOLES : Nomination d'un lieutenant

16-R-79 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Frédéric Racine comme lieutenant à temps partiel pour la brigade des pompiers volontaires de Saint-Simon, compte tenu qu'il a complété tous les examens et exigences requis pour l'obtention de ce poste.

7.1 VILLE DE TROIS-PISTOLES : Désignation en matière d'incendie

ATTENDU les exigences du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ);

ATTENDU QU' en vertu d'une entente inter municipale la Ville de Trois-Pistoles a le mandat d'opérer et d'administrer le déploiement du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Simon;

16-R-80 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Saint-Simon désigne le directeur du SSI de Trois-Pistoles, M. Pascal Rousseau, comme la personne autorisée à modifier pour le territoire de Saint-Simon: 1) les directives en lien avec le schéma de couverture de risques en incendie et 2) le schéma de déploiement des ressources du SSI de Saint-Simon.

8. AFFAIRES JURIDIQUES

8.1 LAVAL OUELLET, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE : Bornage rue Gaudreau

ATTENDU QUE le bornage de la rue Gaudreau produit par Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, a été accepté par la municipalité de Saint-Simon tel que stipulé dans la résolution 16-R-61 ;

16-R-81 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, afin qu'il pose les bornes en conformité au rapport d'expertise produit au dossier ;

DE MANDATER, afin de permettre la publication du procès-verbal de bornage, Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, pour qu'il effectue la correction du plan cadastral, afin que les limites cadastrales correspondent aux limites bornées ;

DE PAYER les frais concernant ces travaux, qui seront répartis en utilisant les mêmes pourcentages que ceux utilisés lors de la production du rapport d'expertise ;

DE DÉSIGNER M. Raymond Lavoie, conseiller, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Simon, pour la signature du document joint au plan de modification cadastral et pour la signature du procès-verbal de bornage suite à la pose des bornes.

## 9. TRAVAUX PUBLICS

### 9.1 AQUEDUC ET EAUX USÉES : Coupe-racine - Vente

Le point est remis à plus tard.

### 9.2 VOIRIE : Ouverture des chemins non ouverts l'hiver

Le contrat pour la réalisation des travaux a été octroyé à l'entreprise Excavation Robert Fournier Enr. Ceux-ci ont été réalisés du 28 au 29 avril 2016.

### 9.3 AQUEDUC ET EAUX USÉES : Remplacement de l'écran de lecture

16-R-82 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remplacement de l'écran d'opérateur du site de traitement des eaux usées au montant de 3000 \$ plus taxes, incluant l'appareil, la programmation, les frais de déplacement ainsi que de l'installation.

## 10. URBANISME

### 10.1 CONSTATS D'INFRACTIONS : Autorisation

16-R-83 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspectrice des bâtiments et de l'environnement de Saint-Simon à donner un constat d'infraction lors de transgression aux règlements municipaux d'urbanisme applicables au cas d'espèce.

### 10.2 DÉROGATION MINEURE : Demande 16-DR-01

16-R-84 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de dérogation mineure no 16-DR-01 concernant le lot no 4 336 757 (chemin des Chalets).

### 10.3 PANNEAU DE SIGNALISATION : Commande

16-R-85 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la commande de panneaux de signalisation selon la liste suivante :

- 1 panneau d'arrêt (chemin du Fronteau)
- 1 panneau de rue (chemin Mercier)
- 2 panneaux de rue (route de la Grève)
- 1 panneau de rue (anse à Pierre-Jean)
- 2 panneaux de rue (rue du Boisé)
- 1 panneau de rue (rue du Ruisseau)
- 1 panneau de rue (rue du Cap-à-l'Aigle)
- 1 panneau de rue (rue de la Montagne)

Une vérification sera faite afin de récupérer des panneaux encore utilisables ou en inventaire afin de réduire la commande à réaliser.

## 11. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

### **16.R MRC DES BASQUES : Proposition supra locale**

16-R-86 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la proposition supra locale pour les quotes-parts de la MRC des Basques en ce qui a trait au paiement du déficit d'opération des deux arénas de la MRC (Trois-Pistoles et Saint-Jean-de-Dieu) qui aurait été répartis selon les modalités suivantes : 2017 (5 828 \$), 2018 (8 742 \$) et 2019 (11 656 \$).

## **13. DÉVELOPPEMENT**

### **13.1 KIOSQUE : Demande de fonds**

Le point est reporté à plus tard.

### **13.2 FÊTE CITOYENNE : Demande de fonds**

16-R-87 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 150,00\$ pour la fête citoyenne organisée pour le départ de l'ancienne directrice générale de la municipalité, qui aura lieu le 7 juin 2016.

## **14. FINANCES**

### **14.1 DIRECTION GÉNÉRALE – Demande de carte de crédit**

16-R-88 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

QUE la municipalité de Saint-Simon délègue Cédrick Gagnon, directeur général, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte Visa Desjardins, incluant son renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec une limite de crédit octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec au montant de 1000\$ ;

QUE la municipalité de Saint-Simon soit débitrice envers la Fédération des caisses Desjardins du Québec des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation de la carte et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la limite de crédit applicable, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE la municipalité de Saint-Simon s'engage à ce que la carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération des caisses Desjardins du Québec les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit, et qu'il ou qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette carte ;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des caisses Desjardins du Québec des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de la carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la municipalité autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification de la limite de crédit autorisée de la carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options lié à la carte, le cas échéant. Les personnes déléguées pour la municipalité de Saint-Simon sont M. Wilfrid Lepage, maire et M. Cédrick Gagnon, directeur général;

QUE la Fédération des Caisses Desjardins du Québec puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

14.2 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :

RÈGLEMENT 2016-03

**Règlement no. 2016.03 modifiant le règlement no. 2009.03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

16-R-89 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no. 2009-03 est remplacé par le suivant :
  2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multilingue autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

15. VARIA

15.1 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT : Copie aux citoyens

Les copies aux citoyens du certificat de disponibilité de crédit continueront à être distribuées en début de séance, comme décidé dans la résolution 16-R-69.

15.2 URBANISME : Demi-journée supplémentaire

16-R-90 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général de la municipalité de Saint-Simon à retenir les services de l'inspectrice municipale de Notre-Dame-des-Neiges, selon l'entente entre les deux municipalités, pour une demi-journée supplémentaire par semaine et ce, au besoin.

15.3 PROTECTION INCENDIE : Acceptation du rapport d'activité en lien avec le schéma de couverture de risques

16-R-91 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyée et résolue à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le Rapport d'activité en lien avec le schéma de couverture de risques pour la Municipalité de Saint-Simon, tel que présenté par le Service de prévention des incendies de la Ville de Trois-Pistoles.

15.4 ROUTE VERTE : Demande de panneaux d'indication

16-R-92 Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolue à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC des Basques l'installation de panneaux indicateur sur la Route 132 afin d'indiquer la direction de la Route Verte ainsi que du Belvédère Beaulieu.

15.5 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN PRIVÉ DE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI : Changement de nom

16-R-93 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de l'Association des propriétaires du chemin Privé de Saint-Simon-de-Rimouski d'entamer des procédures auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'obtenir l'autorisation de changer le nom du « chemin Privé » pour le « chemin de l'Anse-à-Frédéric ».

**16. LEVÉE DE LA RÉUNION**

16-R-94 Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Mario Riou, procureur, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la réunion.

---

Wilfrid Lepage, maire

---

Cédric Gagnon, directeur général